



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM AVRANCHES 1 PLACE GEORGES SCELLE 50300 AVRANCHES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.

1er associé	CLEMENT THEULT - LE ROSAY 2 ROUTE DE LA HAGUILLE 50300 VAINS
Nombre de parts	650
Montant versé	6 500 €
2e associé	AGATHE SCHERA - 3499 ROUTE DE PONT FARCY 50800 BESLON
Nombre de parts	350
Montant versé	3 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

